



GRAND LIEU COMMUNAUTE: 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 13 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mai, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - M. Stéphan BEUGÉ | - M. Patrick BERTIN |
| - Mme Karine PAVIZA | - M. Bernard COUDRIAU |
| - M. Loïc PLANET | - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ |
| - M. Frédéric LAUNAY | |

**RETROCESSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA ZAC DE LA LAITERIE A LA
CHEVROLIERE**

En tant que gestionnaire de la compétence assainissement collectif, Grand Lieu Communauté est consultée pour la rétrocession du réseau des eaux usées de la ZAC de la Laiterie à La Chevrolière. Les rues suivantes sont concernées :

- _ rue de l'Ancienne Laiterie,
- _ rue des Prairies,
- _ rue du Bocage,
- _ rue Louis Gautier Père et fils,
- _ rue du Clos Champêtre,
- _ rue des frères Chêneau,
- _ ainsi que le réseau gravitaire (hors refoulement) situé au 22 rue de Nantes.

Le réseau d'assainissement des eaux usées à rétrocéder est composé de 95 branchements et représente 891 ml au total.

Pour valider cette rétrocession, Grand Lieu Communauté a demandé les essais suivants :

- contrôle visuel des tabourets par temps de pluie en période de nappe haute,
- essais d'étanchéité des collecteurs et des regards,
- inspection caméra du collecteur et des branchements.

A noter qu'ici, du fait qu'il s'agisse d'une ZAC, aucun syndic de copropriété n'a été créé pour gérer le réseau d'assainissement des eaux usées en attendant la rétrocession. Les habitations étant libres de constructeur, l'aménageur FONCIM n'avait pas la main pour imposer des remises en conformité en domaine privé. Aussi, il n'a pas été demandé de réaliser des contrôles de conformité de chaque logement. Un contrôle visuel des tabourets a été demandé à la place.

Les contrôles visuels des tabourets ont mis en évidence certains défauts sur les tabourets au n°2 rue Louis Gautier Père et fils, n°4 rue du Bocage et n°15 rue des Prairies.

Aussi, la reprise de ces défauts a été demandée à l'aménageur FONCIM. Les travaux ont été réalisés courant mars/avril. Des tests d'étanchéité ont également été réalisés sur 3 tabourets et n'ont pas mis en évidence de non-conformité.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accepter l'intégration dans le domaine public du réseau d'assainissement des eaux usées de la ZAC de la Laiterie. Cela induit que ce réseau soit exploité dans le cadre du contrat de délégation de service public avec la SAUR.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 portant sur les compétences de Grand Lieu Communauté et indiquant notamment que la collectivité exerce, au lieu et place des communes membres, la compétence assainissement collectif ;

VU le règlement du service public d'assainissement collectif adopté en conseil communautaire du 06/07/2021 et rendu applicable à compter du 1er septembre 2021 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020, portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau, pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention de rétrocession des réseaux d'eaux usées ;

CONSIDERANT que l'intégration au domaine public de la voirie de ces rues sera acceptée par la commune ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'APPROUVER la rétrocession du réseau d'eaux usées de la ZAC de la Laiterie à La Chevrolière.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

Acte n° : DE104-B130525

Publié sur le site internet le : 20 05 25

Fait à la Chevrolière, le 13 mai 2025
Le Président,

M. Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 20/05/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté